

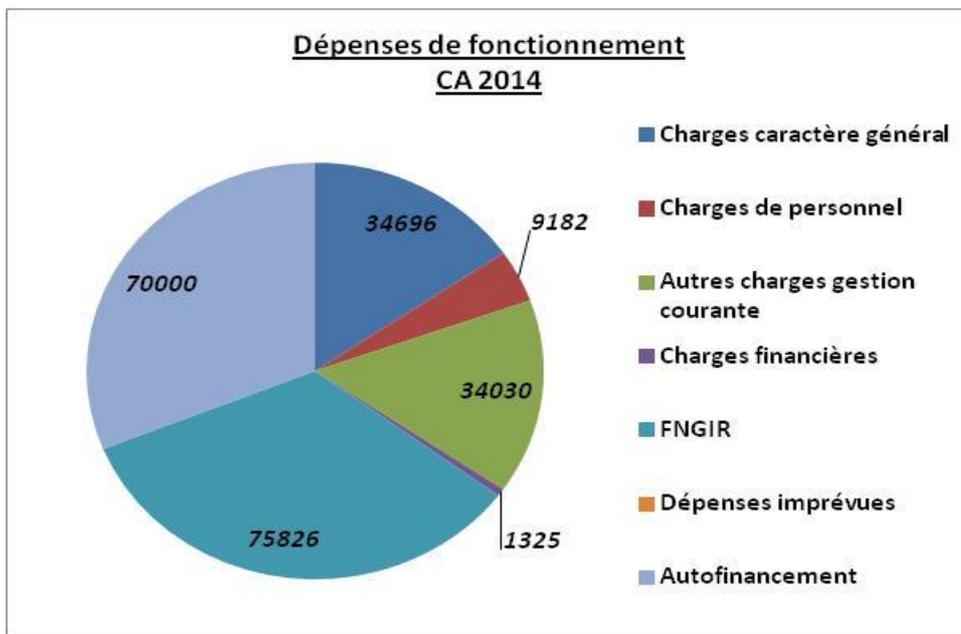
<p align="center">DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de Lons le Saunier Canton d'Orgelet Mairie d'Onoz</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2015</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 6 Nombre de conseillers présents : 6 Nombre de conseillers votants : 6 Absent(s) : Excusé (s) :</p> <p>Date de convocation : 10/03/2015 Date d'affichage : 27/03/2015</p>	<p>L'an deux mil quinze le vingt du mois de mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. RASSAU Jean-Noël, Maire en exercice.</p> <p><u>Présents</u> : Mesdames BESSONNAT et LANAUD. Messieurs BLASZCZYNSKI , RASSAU, LIECHTI et TONNAIRE.</p> <p><u>Absent excusé</u> : <u>Absent(s)</u> :</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Madame LANAUD Véronique</p>

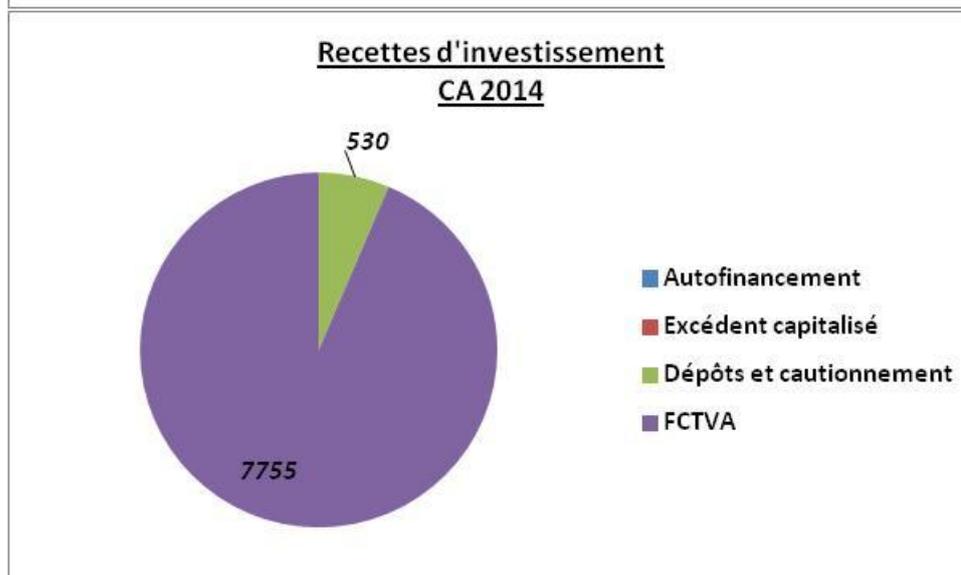
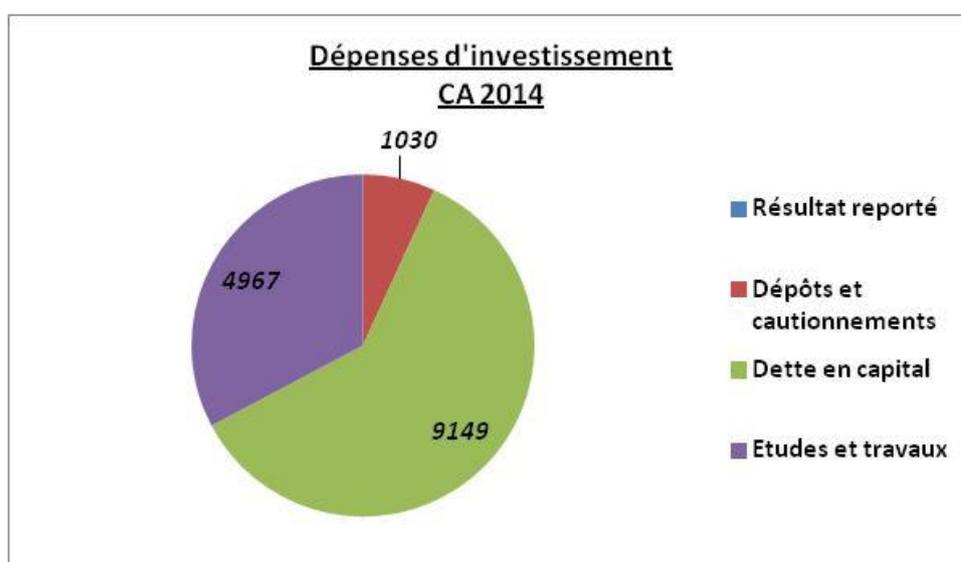
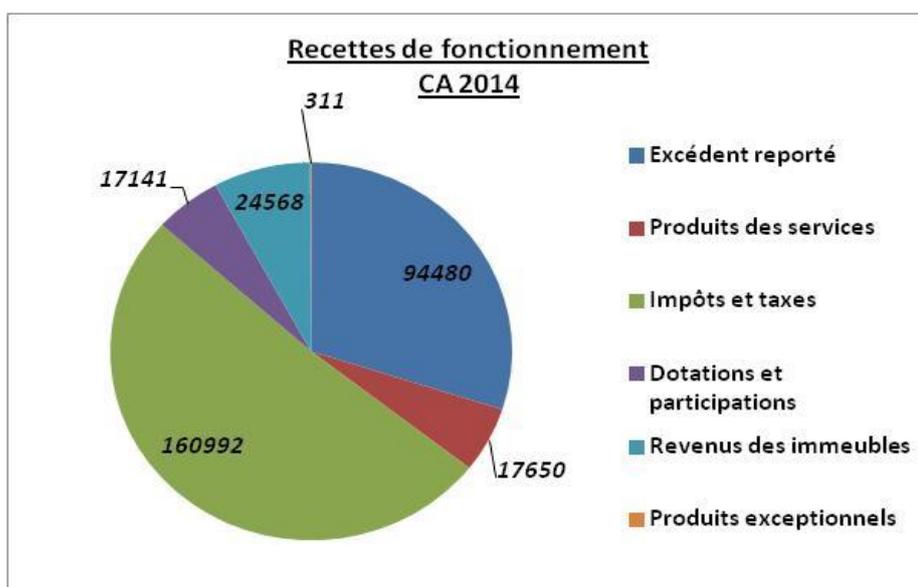
Objet : Présentation des comptes administratifs 2014 (commune et budget annexe)

COMMUNE

L'exercice 2014 n'a pas vu la collectivité engager d'opération d'envergure sur le budget principal. Nous nous sommes attachés à « gérer les affaires courantes ».

L'exercice 2014 aura permis de marquer une pause, de contenir les charges à caractère général et d'acter sur 6 mois de la sortie des effectifs de l'employé communal.



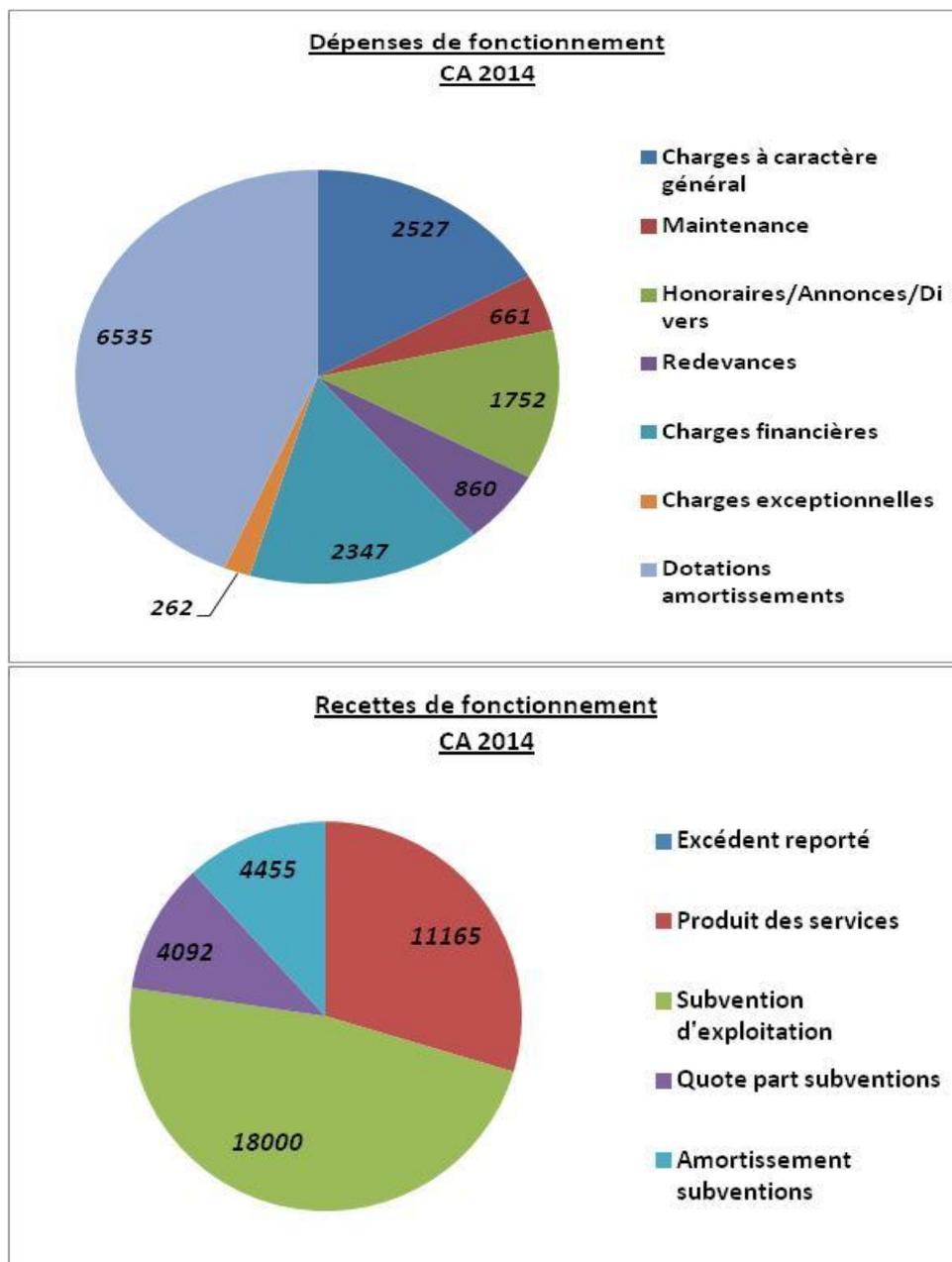


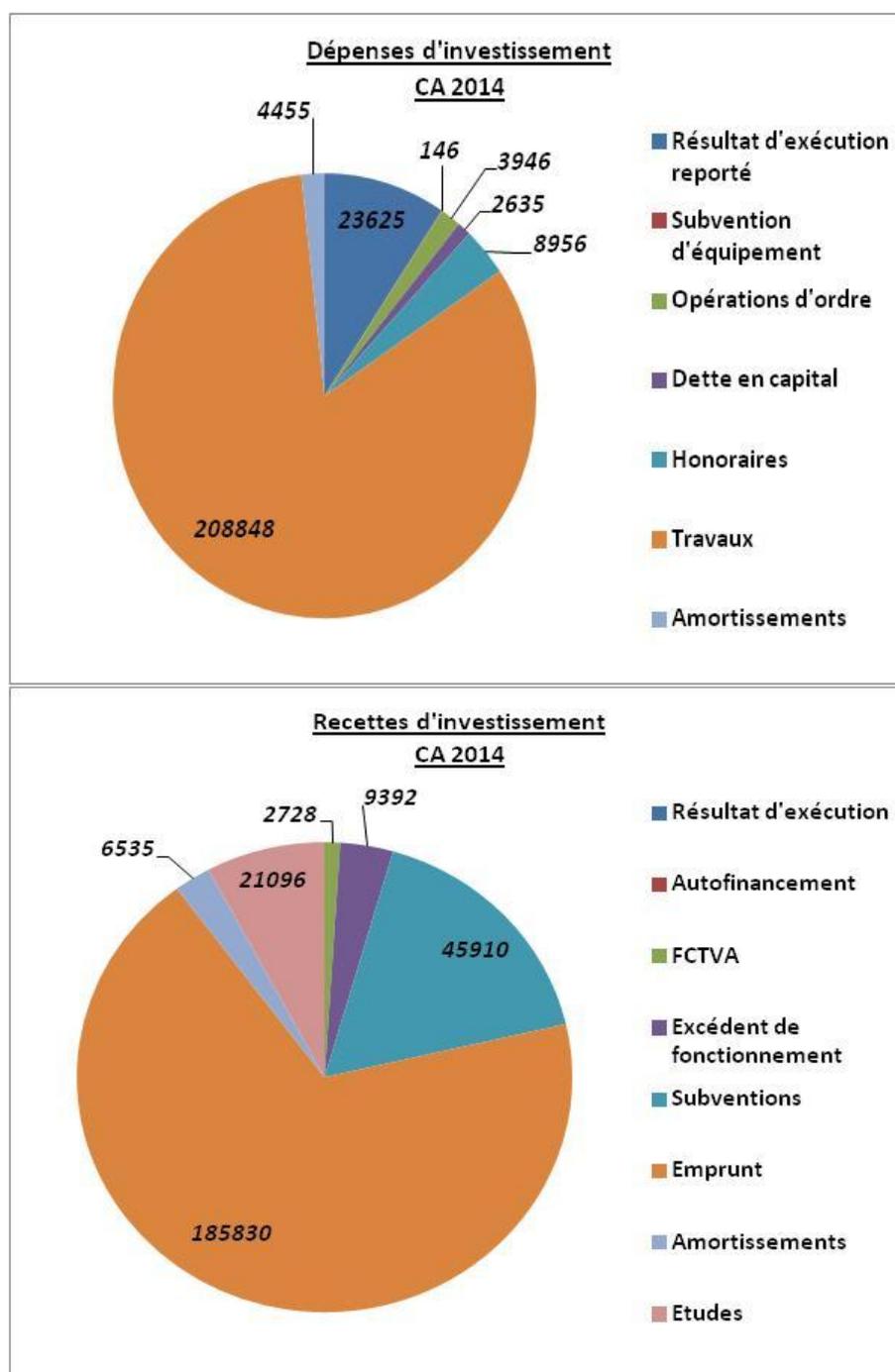
SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

L'exercice 2014 aura vu se réaliser la station de traitement collectif des eaux usées.

Cet investissement s'inscrit dans la volonté de la commune de mettre aux normes ses installations, et d'assurer un service public de qualité.

Au-delà, un travail d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement concernant les réseaux AEP et Assainissement a été engagé. Il sera présenté dès finalisation à la Trésorerie et au Conseil Municipal pour analyse, discussion et validation.





8-2015 Objet : Approbation des comptes administratifs 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M TONNAIRE Jean-François délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M RASSAU Jean-Noël en qualité de Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)	Dépenses ou Déficit (3)	Recettes ou Excédents (3)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés de l'exercice	155 059.66	94 480.16 220 662.47	50 741.79 15 350.63	59 026.82	221 152.08	374 169.45
TOTAUX	155 059.66	315 142.63	66 092.42	59 026.82	221 152.08	374 169.45
Résultats de clôture Restes à réaliser		160 082.97	7 065.60			153 017.37
TOTAUX CUMULES	155 059.66	615 142.63	66 092.42	59 026.82	221 152.08	374 169.45
RESULTATS DEFINITIFS		160 082.97	7 065.60			153 017.37

COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Résultats reportés de l'exercice	14 944.41		23 624.79			
		37 726.08	228 988.12	271 491.63	267 557.32	309 217.71
TOTAUX	14 944.41	37 726.08	252 612.91	271 491.63	267 557.32	309 217.71
Résultats de clôture Restes à réaliser		22 781.67		18 878.72		41 660.39
TOTAUX CUMULES	170 004.07	652 868.71	407 672.57	330 518.45	488 709.40	683 387.16
RESULTATS DEFINITIFS						194 677.76

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

9-2015 et 10-2015 Objet : Approbation du compte de gestion 2014 dressé par Mme MICHALLET (commune et service de l'eau/assainissement)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11-2015 Objet : Affectation du résultat 2014 (commune)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Noël RASSAU, Maire en exercice

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-50 741.79 €		43 676.19 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	-7 065.60 €
				0.00 €		
FONCT	145 221.95 €	50 741.79 €	65 602.81 €	Recettes		160 082.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	160 082.97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		7 065.60 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		153 017.37 €
Total affecté au c/ 1068 :		7 065.60 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2014	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

12-2015 Objet : Affectation du résultat 2014 (service eau/assainissement)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jean-Noël RASSAU, Maire en exercice

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-23 624.79 €		42 503.51 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	18 878.72 €
				0.00 €		
FONCT	9 392.13 €	9 392.13 €	22 781.67 €	Recettes		22 781.67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014	22 781.67 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	22 781.67 €
Total affecté au c/ 1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 /2014 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

13-2015 Objet : Présentation et vote du budget communal 2015

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2015 qui se résume ainsi :

Dépenses et Recettes de fonctionnement 365 115.37 €
 Dépenses et Recettes d'Investissement : 194 187.60 €

Orientations budgétaires 2015

Charges à caractère général	Augmentation du poste de charges s'expliquant par des travaux d'entretien du réseau de chemins, de ruisseaux et des travaux d'entretien des espaces verts en remplacement de l'employé communal.
Charges de personnel	Optimisation des coûts liée au départ en année pleine de l'employé communal.
Charges financières	Poursuite du désendettement sur le B. principal.
Produits des services	Maintien du niveau de recettes, les plans de gestion de la forêt permettant d'enregistrer des recettes annuelles étant actés.
Dotations et participations	Poursuite de la baisse des dotations (DGF) à hauteur de 2 500€!!!
Revenus des immeubles	Locations des 5 logements communaux en année pleine.
Investissements	Programme de travaux sur bâtiments communaux à hauteur de près de 30K€.
	Travaux de voirie (fin du programme 2013).

⇒ **Actions 2015 principalement orientées sur le budget principal:**

- Entretien des réseaux de sentiers et ruisseaux (inondations des terres agricoles) pour un coût de 15 K€ TTC.
- Réparations, réhabilitations du patrimoine communal (bâtiments) pour un budget prévisionnel de près de 30 K€ TTC.
- Maintien des taux de fiscalité.
- Fin du programme de travaux de voirie engagé en 2013 pour la route de Viremont pour un coût prévisionnel de 8.5 K€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2015 présenté par le Maire

14-2015 Objet : Présentation et vote du budget communal 2015 (budget annexe eau/assainissement)

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif pour l'exercice 2015 qui se résume ainsi :

Dépenses et Recettes de fonctionnement 69 439.28 €

Dépenses et Recettes d'Investissement : 148 042.72 €

Orientations budgétaires 2015

Charges financières	Début de l'amortissement du prêt STEP auprès de la CDC et remboursement du prêt relais CAFC dès perception du solde des subventions CG39 et Agence de l'Eau et du FCTVA.
Investissements	MO pour programme de travaux sur réseaux humides rue de l'Eglise.
	Versement du solde des aides de l'Agence de l'Eau au titre de la STEP.

⇒ **Préparation du programme pluriannuel d'investissement sur budget eau & assainissement:**

- Phase d'étude en vue de la réhabilitation des réseaux humides rue de l'Eglise pour un investissement prévisionnel de 160 K€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le budget annexe eau/assainissement 2015 présenté par le Maire.

15-2015 Objet : vote des taux d'imposition 2015

Sur proposition du maire le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux votés en 2014 pour l'année 2015 à savoir :

	2014		2015	
	Taux	Recettes	Taux	Recettes
TH	14.86%	12 646.00	14.86%	11 115.00
TFB	7.62%	23 576.00	7.62%	24 026.00
TFNB	26.00%	3 588.00	26.00%	3 614.00
CFE	16.50%	43 395.00	16.50%	43 791.00
Total recette		83 205.00		82 546.00

La hausse ou la baisse des recettes budgétaires est liée à l'augmentation des bases (données transmises par les services de l'Etat).

16-2015 Objet : Délégué SICTOM

La Commune a transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet qui a elle-même transféré la compétence au SICTOM de Lons le Saunier.

Il découle du principe d'exclusivité qu'une commune qui a transféré une compétence à un groupement intercommunal n'est plus autorisée à disposer librement de cette compétence, et en particulier à l'exercer (CE, 16 octobre 1970, commune de Saint Vallier).

Dès lors il appartient à la communauté de communes de la Région d'Orgelet de procéder à l'élection du délégué devant représenter la communauté de communes au comité syndical du SICTOM de la zone de Lons le Saunier.

La communauté de commune de la Région d'Orgelet ayant déjà désigné son délégué au comité syndical du SICTOM, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise le 13 février 2015 désignant Monsieur Jean-Noël RASSAU délégué au comité syndical du SICTOM.

Au vu de cet expose, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'annuler la délibération du 13 février 2015 désignant Monsieur Jean-Noël RASSAU, délégué au comité syndical du SICTOM.

17-2015 Objet : Redevance d'occupation du domaine public France Télécom 2015

Le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant de certaines redevances.

Le conseil municipal doit, soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir dans une même délibération, les montants retenus pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures. Ils ne peuvent dépasser les montants plafonds prévus dans le décret.

➤ **Montants plafonds des redevances dues pour l'année 2015:**

	Artères (en €/km)		Installations radioélectriques (pylône, armoire technique...)	Autres (cabine tel...) (€/m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	40.25	53.66	Non plafonné	26.83
Domaine public non routier communal	1341.52	1341.52	Non plafonné	871.99

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant de la redevance attendue au titre de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Objet	Occupation	Tarifs €	Total €
Artère aérienne	3.070 km	53.66 / km	164.74
Artère souterraine	0.170 km	40.25 / km	6.84
M ² occupé (cabine tel)	1 m ²	26.83 / m ²	26.83
Total redevance 2015			198.41

18-2015 Objet : Rôles d'affouages 2015

Le programme d'affouage 2014/2015 a été proposé par l'ONF. Dans le cadre du plan d'aménagement forestier. Il s'agit de proposer à l'exploitation les parcelles suivantes:

- 1a-2a-3a-12j

A la clôture des inscriptions, soit au 31/10/2014, seule une personne s'est inscrite pour le programme 2014/2015.

Par conséquent, seules les parcelles 1a et 2a seront délivrées à l'affouage cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le rôle d'affouages 2015 de la façon suivante :

- ⇒ **Parcelles 1 a et 2a** évaluées à 20 m³ de bois, à 4.00 € le m³
- **CHEVASSUS Marcel : 80.00 €**

Objet : Programme de travaux 2015

Objet	Commentaires	Prestataires
Gîte rural	Fin des travaux de réfection semaine 12	Adapemont
Salle des fêtes	Début des travaux semaine 13. Durée environ 3 semaines	Orgelet Services
Peinture huisseries La Cure-Ecole-Ancien local de chasse	Travaux terminés	Adapemont
Faucardage du ruisseau Combe Nord	Travaux terminés	Adapemont

Autres travaux (huisseries salle des fêtes, électricité La Cure, station traitement AEP, local communal):

- Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR ont été adressés en Préfecture pour confirmation de leur éligibilité.

- Nous sommes dans l'attente d'une notification de la part des services de l'Etat avant engagement des travaux.

Objet : Communauté de Communes de la Région d'Orgelet , Débat d'Orientation Budgétaire

Présenté en Conseil Communautaire en séance du 9 mars 2015

La loi de finances initiale pour 2015 prévoit le « gel » des dotations:

Les dotations en baisse par rapport à 2014:

- **La dotation globale de fonctionnement** dont le montant est fixé, par l'article 23 de la Loi de Finances initiale, à 36 607 M€ contre 40 121 M€ en 2014 (-3,51 MDS soit -8,9%) Cette évolution s'explique notamment par:

→ la contribution au redressement des finances publiques (-3,6Mds€)

→ l'augmentation de la péréquation « verticale » (c'est-à-dire la baisse de la DGF pour redonner de la DSR et DSU aux EPCI les « les moins riches »), 327 M€ dont 163,5 M€ sont financés en dehors de l'enveloppe.

→ la participation de certaines collectivités aux missions de préfiguration

→ la réfaction des montants de la DGF des départements au titre de la recentralisation sanitaire.

- **La dotation spéciale pour le logement des instituteurs (CCRO non concernée)**
- **les variables d'ajustement** composées des compensations d'exonération de fiscalité directe locale, de la dotation unique de compensation spécifique de la TP (DUCSTP) et de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)

Les dotations en progression par rapport à 2014:

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), avec une hausse de l'enveloppe de 200 M€ (816 M€ en 2015) afin de soutenir l'investissement local.
- le relèvement du taux de FCTVA de 15,761% à 16,404% pour des dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015. Cette mesure représente une capacité d'investissement supplémentaire de 250 millions d'euros à l'horizon 2017.

*** Les autres dispositions de la loi de finances initiale pour 2015:**

↳ le report de la date effective de prise en compte de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » (article 136 de la Loi ALUR) dans le groupe de compétences « aménagement de l'espace communautaire » au 1^{er} janvier 2018 pour le calcul de l'éligibilité à la DGF bonifiée (article 107 de la loi de finances initiale).

↳ Les communes chefs-lieux de canton (avant la réforme de la carte cantonale) éligibles à la DSR bourg-centre pourront conserver le bénéfice de cette dotation, malgré la perte de la qualité « de chef-lieu de canton ». Les nouveaux bureaux centralisateurs peuvent également être éligibles à la DSR bourg-centre (article 107 de la loi de finances initiale).

Evolution de la Fiscalité 2012-2014

	2012	2013	augmentation taux %	2014	2015 (prévisionnel)
Taxe d'habitation					
Base d'imposition	5 134 000	5 312 000		5 515 000	5 564 635
Taux	7,51	7,51	1,96	7,66	7,66
Produit fiscal de réf	385 563	398 931		422 449	426 251
Taxe foncière bâti					
Base d'imposition	5 159 000	5 310 000		5 441 000	5 489 969

Taux	6,07	6,07	1,94	6,19	6,19
Produit fiscal de réf	313 151	322 317		336 798	339 829
Taxe foncière non bâti					
Base d'imposition	469 200	477 100		481 800	486 136
Taux	12,67	12,67	2,01	12,93	12,93
Produit fiscal de réf	59 448	60 449		62 297	62 857
Cotisation foncière des entreprises					
Base d'imposition	2 011 000	2 076 000		2 087 000	2 105 783
Taux	6,89	6,89	1,99	7,03	7,03
Produit fiscal de réf	138 558	143 036		146 716	148 037
Total produit fiscal de référence					
	896 720	924 733		968 260	976 974

2015 Prévisionnel : bases prévisionnelles 2014 0.9%

A taux constant on a une augmentation de 8 714€

Grandes orientations pour la période 2015-2020

- Développer le service petite enfance avec la création d'un RAM Itinérant
- Des services communs aux communes et à la communauté de communes dans le cadre du schéma de mutualisation.
- La finalisation du Projet de territoire et la mise en place des outils recommandés par ce projet : PLUI, Taxe de séjour intercommunale..., les grands projets pour notre territoire pour les 10 à 15 ans à venir seront déterminés dans le cadre du projet de territoire.
- Un niveau d'investissement à définir pour la nouvelle compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) étant précisé que dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu de repousser la date obligatoire de prise de cette compétence par les EPCI.
- La restauration, l'entretien, l'accessibilité et l'équipement en numérique des bâtiments scolaires
- La finalisation et l'édition du cartoguide.
- L'isolation et l'aménagement du Point I, le développement de l'activité touristique sur le territoire dans le respect de notre environnement.
- Développer les liens entre la CCRO et les acteurs économiques pour mettre en place un véritable partenariat.
- Rénover le foyer logement ou construire une nouvelle structure pour nos seniors,
- Avenir de l'équipe technique: faut-il renforcer l'équipe intercommunale pour la tonte des communes alors que devrait se mettre en place l'équipe verte. De plus une réflexion sur une mutualisation des services avec les services techniques de la commune d'Orgelet et un renforcement de celle mise en place avec le SIVOM du Chanois ne doit-elle pas être engagée?

Séance levée à 23 heures 15.

Pour extrait et certification conforme
Le Maire
Jean-Noël RASSAU